



Appliation des peines en cas de violences conjugales

Par **aly91**, le **16/12/2011** à **12:20**

Bonjour,

Mon conjoint a été condamné en 2010 pour violences volontaires aggravée sur ma personne (en précisant également que ce n'est pas la 1ère fois qu'il me frappe). Il a écopé de 4 mois de prison avec sursis et de 2 ans d'obligation de soins. Hors celui-ci n'a jamais effectué les soins en question (2 visites chez le psy depuis sa condamnation...) et étant donné que les personnes chargées des applications de peine ne font absolument pas leur travail de suivi, je souhaiterais connaître les différentes possibilités à ma portée afin de le contraindre à se faire soigner. Je ne souhaite absolument pas qu'il purge sa peine de 4 mois de prison mais simplement qu'il se soigne car je constate à ce jour que sa position sur les violences faites aux femmes n'a pas changé, il ne prend absolument pas la mesure des actes qu'il a commis et j'aimerais qu'il soit enfin guéri ne serait-ce que pour les 2 garçons que nous avons eus et qui deviendront des hommes par la suite...

Un grand merci d'avance.

Si vous le souhaitez, vous pouvez me répondre directement sur ma boîte mail perso: wacaly@yahoo.fr